

INSCRIPTION POUR LES AIRES EDUCATIVES JUSQU'AU 3 OCTOBRE

Une aire éducative est un territoire de petite taille, plus ou moins anthroposé, géré de manière participative par une ou plusieurs classes de cycle 3.

En lien avec l'enseignant et un acteur de l'éducation à l'environnement, le référent, les élèves sont amenés à faire un diagnostic écologique du site, à débattre d'un programme de gestion, à mettre en place des actions de protection de ce site.

A travers ce projet, ils développent les compétences et les notions du programme scolaire et découvrent leur territoire et ses acteurs (la commune concernée, mais aussi les associations d'usagers, de protection de l'environnement et autres acteurs du territoire).

Ce projet, d'un an minimum, est voué à perdurer le plus longtemps possible.

Un label national

Le label « aire éducative » a été créé pour reconnaître l'engagement et le travail réalisé par les élèves.

Le label permet à toute école volontaire de s'inscrire dans une démarche de respect d'une charte tout en lui proposant un cadre et un accompagnement.

Concrètement

Tout le parcours pour la création d'une aire éducative est détaillé dans l'incontournable [Guide méthodologique de l'OFB](#).

Et le site de [l'OFB](#) pour suivre les dates de dépôt des dossiers de candidature (à partir de juin).

Le [wiki](#) des aires éducatives est tout aussi incontournable!

Le site de [l'ARBE](#) (agence régionale pour la biodiversité et l'environnement) et son drive de ressources régionale est aussi intéressant.

L'inscription comme Aire Éducative

Pour la première année d'une aire éducative [l'inscription se fait jusqu'au 3 octobre](#) sur la plateforme [SAGAE](#).

Le financement

L'Office Français de la Biodiversité estime à 4 000 € le coût moyen pour la première année d'une aire éducative avec une dizaine d'interventions.

Cet organisme propose, pour les 2 premières années, de financer jusqu'à 5 000€ des dépenses éligibles, sous réserve de sélection du dossier. Dossier au plus tard le 3 octobre sur la trousse à projet.

Il est aussi possible de trouver des financements auprès des collectivités locales, des associations de parents ou d'autres associations.

Pour information

Vincent Roudier

chargé de mission edd

maitre.referent-edd@ac-nice.fr